



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ministres des cultes

Question écrite n° 44765

Texte de la question

Un projet de réforme du statut de l'APSECC (Association pour la protection sociale et les caisses des cultes) est actuellement en préparation et il serait d'ores et déjà prévu de fondre ensemble les caisses des cultes CAMAC et CAMAVIC. Contrairement aux souhaits exprimés par les adhérents, il ne serait en revanche pas question d'aligner leur nouveau statut sur le régime général et de leur faire bénéficier des mêmes droits et obligations que ceux dont bénéficie l'ensemble des assujettis. Ils continueraient à dépendre d'un régime particulier alors même que les modifications envisagées, que ce soit en ce qui concerne les cotisations ou que ce soit en ce qui concerne le montant de la pension par exemple, sont très proches des règles du régime général. M. Arnaud Cazin d'Honincthun demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales quel est l'état d'avancement de ce dossier et quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Cazin d'Honincthun Arnaud](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44765

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5747